

Contrat de service et conditions générales de vente

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société ACGest, EURL au capital de 3000 euros, ayant son siège social au 3 place de l'Etrier, 31320 AUZEVILLE Tolosane, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 492 396 494, représentée par son représentant légal, Monsieur Michel DELOBEL, Gérant,

Ci-après dénommée ACGest, d'une part,

ET

Le client et utilisateur du site acgest.com,

Ci-après dénommé le client, d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Formation du contrat

Le présent contrat est formé dès le premier paiement enregistré par le Client, qui reconnaît en avoir pris connaissance et accepter la totalité des dispositions du présent contrat. Le Client reconnaît par ailleurs disposer de la capacité juridique à conclure le présent contrat.

Article 2 – Eléments du ou des services fournis

La société ACGest fournit au client trois types de services :

- Des formations à l'investissement financier, à la gestion d'un portefeuille boursier et à l'analyse graphique,
- Un accompagnement de l'investisseur dans sa gestion de portefeuille,
- La diffusion par email d'une lettre d'analyses boursières.

Selon le ou les services fournis au client, et décrits sur le devis et la facture, ce dernier se conformera aux articles correspondants, et ne sera en aucun cas concerné par les articles se référant aux services non souscrits.

Article 3 – Responsabilité de la société ACGest

La société ACGest s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement de son site dont l'accès est possible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure, notamment de travaux de maintenance. Les informations écrites et prix indiqués sur le site, bien que contrôlés avec le plus grand soin, ne sauraient avoir de valeur juridique, seules les informations du présent contrat faisant foi.

La société ACGest s'engage à effectuer les services souscrits par le Client, mentionnés sur le devis et la facture, pour le prix indiqué sur ces mêmes documents, conformément à ce qui est décrit dans les articles 6, 7 et 8 respectivement pour chaque service fournit. Des aspects particuliers à chacun de ces services et touchant à la responsabilité de la société ACGest sont également abordés dans chacun de ces articles.

La société ACGest est tenue à une obligation de moyens et de sérieux, et doit mettre tout en œuvre pour la bonne réalisation des services proposés, mais n'a en aucun cas une obligation de résultats, le résultat des services fournis étant avant tout le fait de l'implication du client, de son sérieux et de sa propre capacité d'analyse et d'assimilation des informations fournies.

La société ACGest ne peut non plus être tenue responsable, en cas de force majeure, de dysfonctionnement informatique ou technique, de panne du réseau téléphonique ou du fournisseur d'accès utilisé, ne permettant pas la fourniture du ou des services souscrits en temps et en heure.

De même, la société ACGest ne peut être tenue responsable, en cas d'événement exceptionnel concernant le ou les personnes devant fournir le ou les services souscrits (décès d'un proche, hospitalisation, naissance, etc...), ne permettant pas la fourniture du ou des services souscrits en temps et en heure.

Elle s'engage toutefois à fournir les services souscrits dans les plus brefs délais après retour à la normale, et devra, dans le cas d'abonnements mensuels (services décrits aux articles 7 et 8) et dans le cas où l'interruption de service aura duré plus de 3 jours ouvrés, prolonger d'autant et gratuitement l'abonnement souscrit.

La société ACGest ne pourra non plus être tenue responsable d'un mail non reçu par le Client, à partir du moment où elle peut apporter la preuve que cet email a bien été envoyé.

La responsabilité de la société ACGest ne pourra être engagée par le Client au titre des informations ou analyses fournies par la société ACGest. Le Client reconnaît conserver la totale maîtrise et être pleinement responsable de ses actes et décisions, et notamment en ce qui concerne l'achat ou la vente d'instruments financiers, et des pertes potentielles pouvant en découler.

Dans le cas où la responsabilité de ACGest serait recherchée par un tiers du fait d'une utilisation non conforme du présent contrat par un Client, la société ACGest se réserve la possibilité de se retourner contre le Client concerné.

Article 4 – Responsabilité du Client

Le Client reconnaît et accepte sans réserve être pleinement responsable de toute action entreprise suite à un conseil, une opinion, un avis ou tout autre information ou élément lu ou entendu dans le cadre de la fourniture du ou des services souscrits.

Le Client reconnaît être pleinement conscient du caractère aléatoire et du risque pris lors des investissements dans des valeurs mobilières et produits similaires et assimilés. Il en a exclusivement la pleine et entière responsabilité.

Article 5 – Obligations du Client

Lors de la souscription d'un service auprès de la société ACGest, le Client communique des informations personnelles, exactes et complètes. Il s'engage à être de bonne foi, et à tenir informé ACGest des changements qui pourraient intervenir.

Le Client est tenu notamment tenu d'informer dans les plus brefs délais la société ACGest de tout changement de son adresse email, notamment dans le cadre de la fourniture des services d'accompagnement et de diffusion de lettre d'analyse financière. La société ACGest ne pourra être tenue responsable de toute absence de réception d'un email consécutif à un changement d'adresse email non mentionné.

Article 6 – Service de formation

Cet article ne concerne que les Clients ayant souscrit ce service.

Les formations proposées par la société ACGest et les services associés sont découpées en plusieurs modules, selon les sujets abordés, et regroupés en deux ensembles :

- les modules de base, comprenant des formations générales sur l'investissement financier, et permettant au Client d'apprendre les bases nécessaires à la réalisation d'investissements sur les marchés financiers
- les modules d'analyse graphique, comprenant des formations suivies de cas pratiques, permettant au Client de découvrir et de se familiariser avec cette méthode d'investissement.

Dans chaque ensemble, les différents modules font apparaître une progression, et chaque module, excepté le premier, reprend et utilise des notions vues dans les précédents.

De même, le premier module d'analyse graphique suppose déjà une certaine maîtrise des différents thèmes abordés dans les modules de base.

Chaque module peut être souscrit individuellement ou dans le cadre d'un ensemble (modules de bases, modules d'analyse graphique). Toutefois, dans le cadre de la souscription d'un ou plusieurs modules individuellement, le client reconnaît maîtriser les thèmes abordés dans les éventuels modules précédents, et ne pourra retarder la formation en cours parce qu'il ne maîtrise pas des éléments abordés dans les modules précédents.

Chaque module de formation s'appuie sur un support (fichier informatique) au format Acrobat Reader (le logiciel permettant la lecture des supports de formation est téléchargeable gratuitement sur internet). Les formations, sauf cas particulier, sont effectuées à distance via connexion vocale internet. Le Client reconnaît avoir les connaissances informatiques suffisantes pour mettre en place une telle liaison à distance, s'engage à mettre tout en œuvre pour faciliter la bonne connexion et les bonnes conditions techniques. Le client reconnaît, par le présent contrat, disposer d'un ordinateur, d'une connexion internet de qualité et de rapidité suffisante, et les logiciels adéquats pour permettre un échange convenable et gratuit durant toute la durée de la formation.

La société ACGest recommande l'utilisation du service gratuit Skype, que le client pourra télécharger gratuitement sur son ordinateur à partir du site www.skype.fr. Toutefois, et dans la mesure où la connexion est gratuite et de qualité suffisante pour la bonne réalisation de la formation, la société ACGest est tout à fait disposée à souscrire à un autre service concurrent.

Chaque formation s'appuie sur un document et se divise en deux parties :

- dans un premier temps, un premier document, partie du document final, est envoyée au Client par email pour lecture et assimilation par le Client seul, sans intervention d'un formateur agréé par la société ACGest. Les informations contenues dans cette première partie sont des notions simples ou des définitions, qui ne nécessitent pas l'intervention à proprement parler d'un formateur.
- dans un second temps, à une heure convenue entre le client et un formateur agréé par la société ACGest, le document final et complet est envoyé par email au Client. La connexion vocale internet est établie, et après un éventuel retour rapide sur la première partie, la formation est effectuée par un formateur agréé par la société ACGest, en totale interactivité avec le Client. La durée prévue de chaque module est d'environ 1h15 à 1h30. Selon chaque module, selon les connaissances préalables et les différentes questions posées par le Client, cette durée pourra être moindre ou plus importante. Elle ne pourra en aucun cas excéder 2 heures.

Dans le cas où un module n'aurait pas été terminé à l'issue des 2 heures, du fait du client, la société ACGest pourra demander le paiement d'honoraires supplémentaires, si le client souhaite terminer avec le formateur la formation en cours. Le surcoût horaire ne devra en aucun cas dépasser le coût horaire correspondant à la formation initialement souscrite.

Le support de formation est la propriété de la société ACGest. Dans le cadre de la formation et pour des utilisations ultérieures, une copie est adressée gracieusement au Client, qui peut la conserver après la formation. Cette copie reste toutefois propriété de la société ACGest et fait l'objet d'un copyright. Le Client est tenu de respecter les modalités sur la propriété intellectuelle mentionnées à l'article 9.

Article 7 – Service d'accompagnement

Cet article ne concerne que les clients ayant souscrit à ce service.

L'accompagnement du Client dans la gestion de son portefeuille, appelé également « Coaching » ou suivi de portefeuille consiste en :

-un compte rendu mensuel par écrit, adressé par email au Client, faisant le point sur les différentes positions du portefeuille du Client, avec un commentaire de la société ACGest sur la répartition d'ensemble du portefeuille et sur chaque valeur contenue dans le portefeuille. Une analyse graphique de chaque valeur est également effectuée mensuellement. Des préconisations et suggestions pourront être effectuées par la société ACGest, en toute indépendance et en toute objectivité, dans un but uniquement didactique pour aider le Client dans sa compréhension des marchés financiers et de la gestion de portefeuille, et dans sa découverte de l'analyse technique. La société ACGest ne saurait être tenue responsable de quelque conséquence que ce soit découlant de l'utilisation de ces comptes rendus, et le Client reconnaît, comme indiqué à l'article 4, conserver la pleine et entière responsabilité de ses décisions.

-un système d'alertes par email, concernant exclusivement les valeurs contenues dans le portefeuille du client lors du dernier point effectué. Ces alertes consistent en un ou plusieurs mails au cours du mois, pour tenir informé le client de tout événement jugé intéressant par la société ACGest et pouvant avoir une influence sur l'évolution de la valeur concernée. Les informations diffusées dans le cadre de ce service sont puisées aux meilleures sources, mais n'engagent en aucun cas la responsabilité de la société ACGest. La société ACGest ne peut non plus s'engager à informer le Client de manière exhaustive sur chacune des valeurs contenues dans son portefeuille, et décline toute responsabilité pour toute information qu'elle n'aurait pas transmis au Client dans le cadre de ce système d'alerte.

-un support au Client concernant toute question que ce dernier pourrait avoir dans le cadre de la gestion de son portefeuille, et en rapport avec les activités et compétences de la société ACGest. Ces questions devront être adressées à la société ACGest par écrit, qui devra y répondre dans la mesure du possible et de ses compétences, et dans des délais raisonnables.

Les informations et comptes-rendus diffusés par la société ACGest dans le cadre de ce service sont et restent la propriété de la société ACGest, et rentrent dans le cadre des obligations visées à l'article 9 concernant la propriété intellectuelle.

Ce service fonctionne par un système d'abonnement mensuel, payé par avance, et donc le prix dépend notamment du nombre de valeurs détenues en portefeuille par le client au moment de la souscription du service. Dans le cas où ce nombre de valeurs devrait durablement augmenter pendant la durée de l'abonnement, augmentant ainsi la charge de travail de la société ACGest, cette dernière se réserve le droit d'augmenter le coût global de son service, au tarif indiqué sur la facture remise au client lors de la souscription initiale du service. Le Client est alors libre d'accepter ou de refuser ce surcoût, sachant qu'un refus entraîne l'exclusion des nouvelles valeurs de l'offre de suivi du portefeuille.

Dans le cas où le nombre de valeurs du portefeuille devrait significativement diminuer et de manière durable, la société ACGest peut accorder une prolongation gratuite du contrat d'abonnement pour compenser la diminution de travail, mais n'est tenue à aucune obligation contractuelle quant à la durée de cette prolongation de contrat, qui reste à son entière discrétion.

Dans le cas d'une interruption de service d'une durée supérieure à 3 jours ouvrés, pour quelque raison que ce soit (cas de force majeure, congés, etc...), la société ACGest devra, dans la mesure du possible, tenir le

client informé dès qu'elle aura connaissance de cette interruption de service, que le Client puisse prendre toute ses dispositions. Une telle interruption de service du fait de la société ACGest donnera lieu à une prolongation du contrat d'abonnement de la durée correspondant à la période d'interruption, sans aucun surcoût pour le Client. La société ACGest ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences de ces interruptions de service, à l'exception d'interruptions exagérées pour motifs non exceptionnels (tels que congés répétés pour plus de 3 mois par an par exemple).

Sur justificatif (congés, déplacement professionnel, hospitalisation, etc...), le Client a également la possibilité de suspendre momentanément le contrat, pour des durées multiples d'un mois. Ces suspensions ne peuvent en aucun cas faire l'objet de remboursements, mais prolongeront d'autant la durée du contrat d'abonnement.

Article 8 – Service de diffusion d'analyses par email

Cet article ne concerne que les clients ayant souscrit à ce service.

La diffusion d'analyses par email consiste en :

-l'envoi d'une lettre d'analyse financière par email, à une périodicité d'au moins une par semaine. Des envois plus fréquents peuvent être effectués au gré des opportunités de marché, sans toutefois aucune obligation contractuelle. Cette lettre contient au moins une fois par semaine une synthèse de l'évolution de l'indice CAC40, du Dow Jones (DJIA) et du Nasdaq Composite, complétée par une analyse graphique de chacun de ces indices, et propose, toujours en fonction des opportunités de marché, des analyses, essentiellement techniques, de valeurs cotées sur les marchés financiers.

Les analyses diffusées par la société ACGest dans le cadre de cette lettre ne sont en aucun cas des conseils explicites d'achat ou de vente de valeurs mobilières. Elles sont rédigées en toute indépendance et en toute bonne foi, et sont uniquement destinées à apporter une aide au Client dans sa compréhension des marchés et dans sa découverte de l'analyse technique. La société ACGest ne saurait être tenue responsable de quelque conséquence que ce soit découlant de l'utilisation de cette lettre d'information.

Ces lettres d'analyse financière diffusées par la société ACGest dans le cadre de ce service sont et restent la propriété de la société ACGest, et rentrent dans le cadre des obligations visées à l'article 9 concernant la propriété intellectuelle.

Dans le cas d'une interruption de service d'une durée supérieure à 5 jours ouvrés, pour quelque raison que ce soit (cas de force majeure, congés, etc...), la société ACGest devra, dans la mesure du possible, tenir le client informé dès qu'elle aura connaissance de cette interruption de service, que le Client puisse prendre toute ses dispositions. Une telle interruption de service du fait de la société ACGest donnera lieu à une prolongation du contrat d'abonnement de la durée correspondant à la période d'interruption, sans aucun surcoût pour le Client. La société ACGest ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences de ces interruptions de service, à l'exception d'interruptions exagérées pour motifs non exceptionnels (tels que congés répétés pour plus de 3 mois par an par exemple).

Article 9 – Propriété intellectuelle

Les informations et documents diffusés par la société ACGest font l'objet d'un copyright. Les textes, chiffres, graphiques, photographies, images, etc... constituent des oeuvres au sens de des dispositions de l'article L 112-1 du Code de la Propriété Intellectuelle et sont protégés par le droit français. Le Client s'engage à ne pas les publier ou les diffuser à d'autres personnes ou sociétés sous quelque forme que ce soit, sur quelque support que ce soit, ni à les utiliser à des fins commerciales sans avoir reçu l'accord préalable de la société ACGest.

Article 10 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, et conformément à la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des informations nominatives qu'il fournit lors de la souscription d'un service auprès de la société ACGest.

Il lui suffit d'écrire à : ACGest - 3 place de l'étrier – 31320 AUZEVILLE Tolosane, ou d'envoyer un email à l'adresse : contact@acgest.com.

La déclaration du site a été effectuée le 25 octobre 2006 auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, et enregistrée sous le numéro 1200866.

Par ailleurs, ACGest pourra communiquer les coordonnées du Client à des entreprises extérieures dans un but de prospection commerciale, après demande écrite (par courrier ou par email) auprès de ce dernier.

Article 11 – Paiement

Les prestations de service proposée par la société ACGest font l'objet d'un devis, auquel est joint le présent document, contrat de service et conditions générales de vente. L'acceptation de ce devis est suivi par l'envoi d'une facture, à laquelle est jointe le présent contrat de service. Le paiement effectif du montant demandé vaut pour acceptation sans aucune réserve du présent contrat, pour toute la durée du service effectivement réglé.

Le paiement est un préalable à toute exécution de prestation par la société ACGest. Il ne peut être accordé aucun délai de paiement, sauf demande particulière du client pour toute prestation comprenant un abonnement d'une durée supérieure ou égale à 6 mois.

Le Client peut régler ses factures selon les moyens suivants, à sa convenance :

- règlement par carte bancaire à partir du système de paiement sécurisé SPPlus de la Caisse d'Epargne. Un email lui est alors adressé avec le montant à régler, et un lien sur le système SPPlus lui permet d'effectuer le paiement en toute sécurité,
- règlement par chèque, en joignant le coupon détachable situé en bas de la facture, à l'adresse : ACGest – 3 place de l'étrier – 31320 AUZEVILLE Tolosane,
- règlement en espèces, uniquement en cas de remise en main propres.

Article 12 – Sécurité du paiement en ligne

Afin de vous apporter la plus grande sécurité de paiement, ACGest a choisi d'utiliser le système de paiement SPPLUS de la Caisse d'Epargne.

Lorsque vous optez pour le paiement en ligne par carte bancaire, toutes les données que vous saisissez sont immédiatement cryptées (mode SSL) et enregistrées sur le serveur de paiement sécurisé de la Caisse d'Epargne, et ce, 24h/24 et 7j/7. Ces informations ne sont connues que des serveurs de la Caisse d'Epargne, et ne sont transmises à aucun moment à la société ACGest.

Article 13 – Rétractation

ACGest propose des documents, produits et services à fort contenu informationnel. Ces données sont considérées comme consommées à leur première lecture. Elles sont exclues du champ d'application des dispositions du code de la consommation sur le droit de rétractation. En conséquence, le délai de rétractation dont bénéficie habituellement le consommateur n'est pas applicable aux contrats conclus avec la

société ACGest, et ce conformément notamment aux dispositions de l'article 121-20-2 du code de la consommation.

Article 14 – Evolution des services – Modifications du présent contrat

ACGest demeure entièrement libre de faire évoluer les dispositions du présent contrat et la tarification associée, dans le cadre de nouveaux services proposés par la société, afin de se conformer à l'évolution de la législation, ou dans le cadre d'une modification des services existants.

Dans le cas où ces modifications contractuelles ou tarifaires viendraient à concerner des contrats déjà signés, le Client pourra alors mettre fin à ce même contrat à tout moment et sans préavis, par simple lettre ou courriel électronique, et prétendre à un remboursement des prestations non encore exécutées.

Article 15 – Durée et fin du contrat

Le présent contrat est conclu entre la société ACGest et le Client pour une durée déterminée et indiquée sur la facture.

Pour les services d'accompagnement et de diffusion d'analyses, prévoyant un abonnement, ce contrat est tacitement reconductible, mais reste conditionné au nouveau paiement de l'abonnement selon le devis adressé au client.

Le Client pourra mettre fin au présent contrat par anticipation à tout moment et sans préavis, mais ne pourra prétendre au remboursement des prestations non encore exécutées, sauf cas de force majeure à discrétion de la société ACGest.

De son côté, ACGest pourra résilier le présent contrat par anticipation et sans préavis, dès lors que le Client ne respecterait pas les conditions d'utilisation et obligations définies précédemment.

Article 16 – Attribution de compétence

Le présent contrat est régi par la loi française. En cas de contestation sur l'interprétation, l'exécution ou la réalisation de l'une quelconque des stipulations du présent contrat, le tribunal sera celui où ACGest a installé son siège, ce siège dut-il changer en cours de contrat.